

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TENNIS

PAR EQUIPES PRINTEMPS 2024

DIVISIONS 1, 2, 3 DAMES
DIVISIONS 1, 2, 3, 4, 5 MESSIEURS

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Pour toute disposition n'étant pas précisée dans le présent règlement,

celui de la Ligue Centre-Val de Loire et/ ou de la FFT s'impose.

A défaut, contacter les responsables de division.

Tout club engageant une équipe doit en prendre connaissance.

Pour plus de clarté dans la lecture, à chaque fois que le terme « joueur » est employé, il faut comprendre « joueuse ou joueur »

SOMMAIRE

1 - Organisation de la compétition:

- 1.1 Généralités :
- 1.2 Organisation du déroulement de la compétition :
- 1.3 Classement final :
- 1.4 Calendriers des journées de compétition :
- 1.5 Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs :
- 1.6 Problèmes ou litiges :
- 1.7 Ententes de club :

2 - Rappels réglementaires :

- 2.1 Forfaits–disqualifications :
- 2.2 Qualification des joueurs :
- 2.3 Classement des joueurs :
- 2.4 Composition des équipes :

3 - Balles :

4 - Capitaines d'équipe :

- 4.1 Rôle des capitaines avant la rencontre :
- 4.2 Rôle des capitaines pendant la rencontre :
- 4.3 Rôle des capitaines à la fin de la rencontre :

5 - Préparation, déroulement, report des rencontres :

- 5.1 Préparation de la rencontre :
- 5.2 Déroulement de la rencontre :
- 5.3 Report de la rencontre :

6 - Format des parties :

- 6.1 Parties de simple :
- 6.2 Parties de double :

7 - Réclamations :

8 - Barème des points, scores forfaitaires :

8.1 Barème des points :

9 - Résultats :

9.1 Saisie état d résultats (feuille de match) :

9.2 Saisie des résultats sous TEN UP

9.3 Validation des résultats :

10 - Impossibilité(s) de jouer :

1 - Organisation de la compétition :

1.1 Généralités

☞ Le règlement applicable à cette compétition est celui des championnats régionaux (consultable sur le site internet de la Ligue du Centre-Val de Loire : www.ligue.fft.fr/centre).

☞ En dérogation au règlement précité, les rencontres se dérouleront selon les dispositions suivantes :

4 parties de simple et 1 partie de double : Divisions Messieurs D1
3 parties de simple et 1 partie de double : Divisions Messieurs D2, D3 et D4
Toutes les divisions Dames.

☞ Le championnat s'adresse aux joueurs non classés et classés de 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} série.

☞ La participation à cette compétition nécessite de la part des joueurs d'être **impérativement en possession de la licence 2024 validée** au plus tard le **19 avril 2024 pour les Dames** et au plus tard **le 20 avril 2024 pour les Messieurs**.

☞ Il est interdit à un joueur de participer, pour une même journée de championnat, au championnat pré-régional de printemps et au championnat départemental de printemps du Comité Départemental 37.

1.2 Organisation du déroulement de la compétition

A l'issue de la période d'inscription **ouverte le 05 février 2024 et close au 10 mars 2024**, l'effectif des équipes engagées se décline comme suit :

- 68 équipes Dames
- 152 équipes Messieurs

Compétition Dames : Les 68 équipes engagées sont réparties au regard des résultats du dernier championnat de printemps et au sein de 3 divisions elles-mêmes subdivisées en poule(s) composées de 6 équipes au maximum.

1 ^{ère} division	2 ^{ème} division	3 ^{ème} division
2 poules de 6 équipes	4 poules de 6 équipes	2 poules de 6 équipes, 4 poules de 5 équipes

Compétition Messieurs : les 152 équipes engagées sont réparties au regard des résultats du dernier championnat de printemps, et au sein de 5 divisions elles-mêmes subdivisées en poules composées de 6 équipes au maximum.

1 ^{ère} division	2 ^{ème} division	3 ^{ème} division	4 ^{ème} division	5 ^{ème} division
2 poules de 6 équipes	4 poules de 6 équipes	8 poules de 6 équipes	8 poules de 6 équipes	4 poules de 5 équipes

☞ La composition des poules des divisions du championnat est réalisée informatiquement avec le logiciel « Gestion du Championnat ». Cet outil informatique répartit les équipes dans les poules en fonction de critères sportifs et géographiques.

♦ **Critères sportifs** : Prise en compte des résultats sportifs de la saison précédente ou du dernier championnat réalisé : les équipes sont réparties au mieux dans chaque poule avec les équipes promues et rétrogradées.

♦ **Critères géographiques** : La constitution des poules tient compte de l'éloignement géographique des clubs composant une poule. Ce critère a d'autant plus de poids vis-à-vis du critère sportif que les divisions auxquelles appartiennent les poules se rapprochent du niveau inférieur.

1.3 Classement final

☞ Le classement final suite à la participation aux rencontres de poules sera établi à partir des états enregistrés dans TEN UP au 30 juin 2024.

☞ Le décompte des points obtenus par chaque équipé à l'issue des rencontres est décrit au § 8.

☞ Les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des points obtenus par chacune d'entre elles. L'équipe ayant obtenue le plus de points sera classée première et celle ayant obtenu le moins de points, dernière.

☞ Si plusieurs équipes ont obtenu le même nombre de points à l'issue du championnat, elles seront départagées selon l'ordre et les critères suivants :

- **Match-average général** : constitué par la différence entre le nombre de parties gagnées et le nombre de parties perdues par l'équipe pendant tout le championnat.

En cas de nouvelle égalité :

- **Set-average** : différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus par l'équipe pendant tout le championnat.

En cas de nouvelle égalité :

- **Jeu-average**, différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus par l'équipe pendant tout le championnat.

En cas d'égalité parfaite (points, matchs, sets, jeux), les équipes ne pouvant être départagées après application des 3 critères précités, c'est le **match-average particulier** qui fera foi : l'équipe vainqueur de la rencontre opposant les équipes ex aequo sera classée devant l'autre.

☞ Au regard du classement final, le principe adopté pour les montées et descentes de division est le suivant :

- Le premier de chaque poule monte en division supérieure.
- Le dernier de chaque poule descend en division inférieure.

Néanmoins, il s'agit d'une règle qu'il est nécessaire de nuancer lors de la composition du championnat de la saison suivante en fonction des non-engagements de certaines équipes.

1.4 Calendrier des journées de compétition

☞ Les rencontres de poules se dérouleront aux dates suivantes :

Journées	Dames	Messieurs
1	Samedi 20 Avril 2024	Dimanche 21 Avril 2024
2	Samedi 04 Mai 2024	Dimanche 5 Mai 2024
3	Samedi 25 Mai 2024	Dimanche 26 Mai 2024
4	Samedi 01 Juin 2024	Dimanche 02 Juin 2024
5	Samedi 08 Juin 2024	Dimanche 09 Juin 2024

☞ La **date limite de réalisation des rencontres** qui, ne pouvant se tenir aux dates ci-dessus et auront dues être reportées, est fixée au **30 juin 2024** inclus.

☞ Toute rencontre non réalisée à cette date verra les deux équipes concernées déclarées forfaits. Les barèmes de points décrits au § 8 seront appliqués à chacune d'entre elles.

☞ Le **championnat sera clôturé le 30 juin 2024**.

1.5 Modalités déroulement des journées de championnat Dames et Messieurs

☞ En dérogation au règlement régional, l'horaire officiel des rencontres est **14h00 le samedi pour les dames et 09h00 le dimanche pour les messieurs**. Pour permettre une meilleure utilisation des terrains, ou pour tenir compte de la multiplicité de rencontres à domicile, un autre horaire peut être défini après accord écrit des deux capitaines et information du responsable de la division concernée (courriel accepté).

☞ **En particulier, toute demande de report de la date de la rencontre doit être transmise à ce dernier par email avec copie au capitaine adverse, pour que le responsable de division procède à la mise à jour du calendrier dans l'application TEN UP. Cette action est indispensable à la saisie informatique de l'état de résultats (feuille de match).**

☞ L'équipe nommée en premier reçoit. Elle doit, dans les 48h00 suivant la date officielle de la rencontre, saisir l'état de résultats complet (feuille de match) ou le forfait, sous l'application TEN UP : <https://tenup.fft.fr/>

Le non-respect de cette règle peut conduire à la déclaration d'une disqualification de l'équipe qui reçoit par la Commission Départementale Seniors.

NB : Un mode d'emploi est disponible à cet effet sur le site du comité départemental (<https://cdtennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/>).

1.6 Problèmes ou litiges

☞ En cas de problème ou litige, le club de l'équipe qui reçoit, doit contacter le responsable de sa division.

Ce dernier couvre l'ensemble des rencontres opposant les équipes Dames et Messieurs inscrites dans la division considérée.

DIVISION	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL
DAMES	Pascal GUIBERT	07 78 64 38 69	guibert.pascal@laposte.net
MESSIEURS	Yann LE BERRE	07 66 29 17 08	yannleberre@wanadoo.fr
MESSIEURS	Yves USAL	06 72 38 32 11	yves.usal@cdttennis37.fr

☞ Toute remarque ou désaccord doit être formulé(e) dès que possible au responsable de division.

☞ L'équipe visiteuse se doit de vérifier les éléments saisis dans l'application TEN UP <https://tenup.fft.fr/> (Onglet « rechercher un championnat par équipe ») à l'issue de la rencontre. Un mode d'emploi est disponible à cet effet sur le site du comité départemental (<https://cdttennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/>).

☞ Aucun envoi papier au Comité Départemental n'est à faire, sauf en cas de réclamation. Dans cette situation, se reporter au §9. L'état de résultats (feuille de match) doit être conservé par le club qui reçoit pour instruction de toute réclamation éventuelle liée à la saisie des résultats.

1.7 Entente de clubs

Une entente permet exceptionnellement aux clubs de participer aux interclubs lorsqu'ils n'ont pas l'effectif suffisant dans une catégorie pour former une équipe.

Dans le cadre du présent championnat, les ententes de club sont autorisées pour :

- Catégorie Dames : Divisions 2 et 3.
- Catégories Messieurs : Divisions 2, 3, 4 et 5.

Les règles suivantes doivent être respectées :

☞ Les clubs désirant constituer une Entente doivent en faire la demande écrite (courrier ou mail) à la Ligue dans le délai normal des engagements, en fournissant le nom des joueurs constituant cette entente. Cette demande sera soumise à l'approbation de la Commission Sportive.

☞ Une entente est valable pour une année sportive, elle est donc dissoute à la fin de l'épreuve concernée.

☞ Une entente ne peut se faire qu'entre deux clubs géographiquement rapprochés.

☞ Dans un même championnat, un club ne peut faire qu'une seule entente.

☞ Les joueurs et joueuses participeront au championnat avec la licence de leur club respectif.

☞ L'équipe de l'Entente prend le nom de l'un des deux clubs, celui où se dérouleront les rencontres à domicile et ce club assurera les devoirs et charges incombant à une équipe engagée.

☞ **A l'issue du championnat, en cas d'accession à la division supérieure, seul sera admis à monter le club disposant d'une équipe complète l'année suivante.**

2 - Rappels réglementaires :

2.1 Forfaits – Disqualifications :

☞ Deux forfaits pour une même équipe entraînent un forfait général de cette dernière.

☞ Il en est de même (= forfait général) pour :

- un forfait et une disqualification.
- deux disqualifications.

☞ En cas de forfait général d'une équipe, tous les résultats des rencontres déjà jouées par cette équipe seront annulés pour le classement final de la poule (les résultats individuels restant acquis).

☞ **Toutes les équipes déclarées « forfait général » seront rétrogradées de deux (2) divisions l'année sportive suivante.**

Exemple de disqualification :

déplacement de l'équipe avec un effectif incomplet.

Exemple de forfait :

non présentation de l'équipe sur le lieu prévu de la rencontre.

☞ **Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes, le forfait de l'équipe n°1 entraîne le forfait de l'équipe n° 2 et suivantes. Afin de palier à cela, il conviendra de faire remonter les joueuses ou joueurs des équipes inférieures au niveau de celle ne pouvant pas jouer.**

Le forfait sera attribué à l'équipe du rang hiérarchique le plus bas.

Exemple : 3 équipes inscrites – L'équipe n°1 ne peut pas jouer. Les joueurs de l'équipe n°2 remplaceront ceux de l'équipe n°1, les joueurs de l'équipe n° 3 remplaceront ceux de l'équipe n°2, et seule l'équipe n°3 peut être déclarée forfait.

2.2 Qualification des joueurs :

☞ La qualification des joueurs, pour l'ensemble du championnat, doit être acquise au moins la veille du début du championnat, soit **avant** :

- Le **19 avril 2024** pour les Dames.
- Le **20 avril 2024** pour les Messieurs.

☞ La qualification d'un joueur suppose, entre autres, une **licence 2024 validée**.

☞ La participation d'un joueur non qualifié entraîne la disqualification de l'équipe pour la rencontre concernée et une défaite pour le joueur (en simple et éventuellement en double) par disqualification.

Dans ce cas, l'ensemble des résultats des parties disputées par les autres joueurs, (défaite en double si le joueur disqualifié a pris part à cette partie) seront pris en compte pour le calcul du classement mensuel.

2.3 Classement des joueurs :

☞ **Pendant la durée de la compétition**, les classements pris en compte seront ceux du classement mensuel du chaque mois inclus dans la période de compétition (avril, mai, juin 2024).

Les joueurs devront jouer les rencontres au regard de la parution du classement mensuel, donc le cas échéant, avec leur nouveau classement. La composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

☞ **Classement ND (Non Déterminé)** : Si l'attestation de licence d'un joueur possède la mention ND à la ligne classement, la licence n'est pas valide pour permettre à ce joueur de participer à la rencontre.

2.4 Composition des équipes :

☞ Lorsqu'un club a plusieurs équipes :

- ♦ Le joueur n°1 d'une équipe de rang inférieur doit avoir un classement au plus égal à celui du dernier joueur de l'équipe de rang immédiatement supérieur.
- ♦ Un joueur n'est pas limité en nombre de matches dans l'une ou l'autre des équipes. Cependant la hiérarchie des classements doit être respectée.

☞ La composition des équipes doit être effectuée dans l'ordre des classements des joueurs et prendre en compte l'éventuelle évolution du classement de ces derniers suite à la parution des classements mensuels cités au § 2.3.

3 - Balles :

☞ Des balles neuves homologuées doivent être fournies par le club qui reçoit au début de la rencontre.

☞ La liste des balles homologuées peut être consultée en annexe du présent document ou via l'adresse internet suivante : <https://www.fft.fr/gerer-mon-club/equipement/les-balles-homologuees-fft>

4 - Capitaines d'équipe :

4.1 Rôle des capitaines avant la rencontre :

☞ Avant la rencontre les capitaines doivent échanger la liste des joueurs disputant les simples (par ordre de classement) et la liste des joueurs susceptibles de disputer le double (la paire étant constituée à l'issue des parties de simples).

☞ Le capitaine de l'équipe qui reçoit est le juge arbitre de la rencontre. A ce titre, il remplit l'état de résultats (feuille de match), avant la rencontre, après avoir contrôlé, avec le capitaine de l'équipe adverse, les attestations de licences de l'année sportive en cours **portant** la mention « **compétition autorisée** » ainsi que les pièces d'identité officielles (CNI, PP, PC) pour l'ensemble des joueurs participant à la rencontre.

4.2 Rôle des capitaines pendant la rencontre :

☞ Les capitaines doivent s'assurer de la présence de l'ensemble des joueurs des deux équipes à l'heure du début de la rencontre.

☞ Les capitaines sont responsables du bon déroulement de la rencontre.

4.3 Rôle des capitaines à la fin de la rencontre :

☞ Les deux capitaines doivent signer l'état de résultat et les éventuelles feuilles d'observations.

5 - Préparation, déroulement, report de la rencontre :

5.1 Préparation de la rencontre :

☞ Au moins une semaine avant la rencontre, le capitaine qui reçoit confirme au capitaine adverse le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.

5.2 Déroulement de la rencontre

☞ Si la rencontre se dispute en **4 simples et 1 double**, l'ordre des matches est le suivant : **Simple n°4, n°2, n°3, et n°1 puis le double.**

☞ Si la rencontre se dispute en **3 simples et 1 double**, l'ordre des matches est le suivant : **Simple n°3 et Double (1ère rotation) Simple n°1 et n° 2 (2ème rotation)**

☞ L'interruption de jeu entre la fin des matches de simples et le début de ceux de double ne doit pas excéder 30 minutes.

☞ L'abandon d'un joueur en cours d'échauffement est considéré comme un WO.

☞ Un abandon en cours de simple interdit au joueur de participer au double.

☞ Toutes les parties doivent être arbitrées. S'il n'y a pas d'arbitres disponibles, sauf accord des deux capitaines pour qu'il en soit autrement, les directives du document FFT « La partie sans arbitre » seront appliquées.

5.3 Report de rencontre :

☞ Une rencontre peut être reportée dans les situations suivantes :

- ♦ Impossibilité des jouer sur les installations prévues ou des installations de substitution
- ♦ Demande d'une des deux équipes. Dans ce cas, un email de l'équipe demandeuse doit être envoyé au responsable de la division et au capitaine de l'équipe adverse. Ce dernier doit infirmer ou confirmer son accord par email au capitaine de l'équipe demandeuse et au responsable de la division. Le mail doit impérativement préciser la division, la poule, la date initiale de la rencontre et la date de report de cette dernière.

☞ **En cas de report d'une rencontre, la composition de l'équipe sera réalisée avec les classements en cours à la date initiale de la rencontre.**

☞ En tout état de cause, la rencontre, **si son résultat n'influe pas directement sur le bon déroulement de l'épreuve**, doit se dérouler impérativement **avant la date de clôture championnat soit le 30 juin 2024.**

6 - Déroulement des parties :

6.1 Parties de simple

Les parties de **simple** se jouent selon le **format 1** :

☞ Au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.**

6.2 Parties de double

Les parties de **double** se jouent selon le **format 4** :

☞ Au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans les deux premières** et **POINT DECISIF dans tous les jeux.** En cas d'égalité à une manche partout, la dernière manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points.**

7 - Réclamation :

☞ Toute réclamation doit être justifiée. Elle doit figurer sur une feuille d'observations jointe à l'état de résultats et être signée des deux capitaines (sauf si le fait est constaté après la rencontre) avant d'être transmise au Comité Départemental avec le feuillet bleu dans les 24h00 suivant la rencontre, condition « sine qua non » à la validité de la réclamation.

8 - Barème des points :

8.1 Barème des points

☞ Pour l'équipe, chaque :

- Rencontre gagnée apporte : 3 points
- Rencontre perdue apporte : 1 point
- Disqualification apporte : 0 point
- Forfait apporte : -2 points (**Moins 2 points**)

- ☞ Divisions Messieurs D1

- - chaque match de **simple gagné rapporte un point à l'équipe.**
- - chaque match de **double gagné rapporte un point à l'équipe.**

- ☞ Divisions Messieurs D2, D3, D4 et D5 et Toutes les Divisions DAMES

- - chaque match de **simple gagné rapporte un point à l'équipe.**
- - chaque match de **double gagné rapporte deux points à l'équipe.**

9 - Résultats :

9.1 Saisie état de résultats (feuille de match) :

☞ Rappel de l'importance de la feuille de match. En cas de problème, saisie informatique des résultats par exemple, c'est ce seul document **correctement et totalement** renseigné qui **fera foi**.

☞ Les conseils pour remplir l'état de résultats sont donnés au verso du feuillet bleu de l'état de résultats.

☞ Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre décroissant des classements (n°1 joueur le mieux classé).

☞ Les scores sont toujours indiqués en commençant par les jeux du vainqueur qu'il soit de l'équipe A ou de l'équipe B.

☞ En double, en cas de super jeu décisif, le score à saisir est le résultat réel : Ex 10/5.

9.2 Saisie des résultats sous TEN UP:

☞ Sur internet via TEN UP, <https://tenup.fft.fr/> après la rencontre, saisie par le club qui reçoit de l'état de résultat (feuille de match) complet. Le classement est alors mis à jour dans TEN UP.

☞ Pour pouvoir saisir une feuille de match il faut être connecté à son compte personnel TEN UP. Cela n'est toutefois pas nécessaire pour consulter les informations des championnats et les feuilles de match déjà saisies.

L'accès aux championnats par équipes se fait depuis le menu « Rechercher », onglet « Un championnat par équipe ».

☞ Une notice d'aide à la saisie des résultats via TEN Up est disponible sur le site du Comité Départemental.

<https://cdttennis37.fr/aide-feuille-de-match-dans-tenup/>

☞ En cas d'erreur lors de la saisie, après enregistrement, il n'est pas possible de rectifier. Il faut alors prévenir le responsable de la division qui corrigera à partir de l'exemplaire papier d'où **l'importance de le renseigner correctement et dans sa totalité.**

☞ La saisie informatique n'est possible que dans les 48h suivant la rencontre. D'où la nécessité de prévenir le responsable de division en cas de report de cette dernière ou de retard ou problème rencontré pour l'enregistrement des résultats.

☞ Il n'y a pas lieu d'envoyer l'exemplaire papier de l'état de résultat (sauf en cas d'erreur de saisie ou de réclamation).

☞ Le non-respect de ces dispositions pourra conduire à l'application d'une disqualification de l'équipe visitée.

9.3 Validation des résultats :

☞ Sans litige : validation automatique 10 jours après la rencontre.

☞ Si litige : l'état de résultat ne sera pas validé tant que le litige ne sera pas réglé. Dans ce cas, la validation sera réalisée manuellement par le Comité à l'issue du règlement du litige.

☞ Le club visiteur doit vérifier dans les 5 jours suivant la rencontre, les résultats saisis par le club adverse et signaler les éventuelles erreurs au Comité (preuve(s) à l'appui).

10 - Impossibilité(s) de jouer :

☞ En cas d'impossibilité de jouer la rencontre sur le site initialement prévu et après accord entre les deux capitaines, les matches peuvent éventuellement se dérouler sur les installations du club visiteur.

☞ Si de ce fait, la rencontre devait être reportée, voir § 5.3.

ANNEXE

BALLES HOMOLOGUEES			
"Liste des balles homologuées par la Fédération Française de Tennis" valable jusqu'au 31/08/2021 BALLES DURES - Sans Pression			
Marque	Type 1 (surfaces de type lent)	Type 2 (surfaces de types moyen-lent, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT		Gold Academy	
BALLES DURES - Avec Pression			
Marque	Type 1 (surfaces de type lent)	Type 2 (surfaces de types moyen-lent, moyen et moyen-rapide)	Type 3 (surfaces de type rapide)
BABOLAT	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay	Gold All Court Gold Championship Team All Court Team Clay Team	
BALLS UNLIMITED	Code Black	Code Black	
DECATHLON	Artango TB 920 Artango TB 930 All Court	Artango TB 920 Artango TB 930 All Court	
DUNLOP	Fort All Court Fort Clay Court Australian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	Fort All Court Fort Clay Court Australian Open ATP ATP Championship Tour Brilliance Club All Court	
HEAD	Pro Tour Tour XT	Pro Tour Tour XT	
NASSAU	Hi-Tech	Hi-Tech	
PRINCE	NX Tour Pro	NX Tour Pro	
RS TENNIS	RS Tour Edition RS Black Edition	RS Tour Edition RS Black Edition	
TECNIFIBRE	Champion Court Club X-One	Champion Court Club X-One	
TRETORN	Serie+Control Tournament	Serie+Control Tournament	
WILSON	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Club All Court Triniti	RG Clay Court RG All Court US Open Tour Premier All Court Ultra Club All Court Triniti	
YONEX	Tour	Tour	